

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°08-2024**  
**Le Maire de la commune de BROCHON**

**Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public**

**Vu**

- le Code de la Route ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- La demande d'autorisation de l'entreprise FCTP pour des travaux de clôture au 11 Avenue Charles de Gaulle 21220 BROCHON. Début de travaux le lundi 25 mars.

**CONSIDERANT**

Que l'emprise des travaux empiète sur le trottoir, que la zone sera sécurisée par des barrières

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le trottoir au 11 avenue Charles De Gaulle sera occupé et sécurisé par des barrières pour travaux à partir de 8 heures du lundi 25 mars au vendredi 26 avril 2024 à 16h.

**ARTICLE 2 :** Durant cette période, l'entreprise FCTP 21250 BROIN prendra les mesures nécessaires afin de ne pas gêner la circulation dans la rue et l'accès aux propriétés des riverains et assurera la signalisation, la protection des usagers sur la voie publique.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gevrey-Chambertin.
- Services techniques de Brochon

Fait à Brochon, le 19 mars 2024

Le Maire,  
Dominique DUPONT

